

Conseil  
supérieur  
de l'audiovisuel  
Fédération Wallonie-Bruxelles

# Programme de travail 2014

Télévision  
Radio  
Nouveaux médias  
Réseaux /distribution  
Etudes & Recherches  
Médiation  
Communication  
Partenariats  
International



**Dans une volonté de transparence et d'information du public**, le CSA a décidé, pour la troisième année consécutive, de rendre public son programme de travail annuel.

La transparence et l'ouverture sont des règles incontestables pour toute autorité administrative, et plus encore pour une autorité administrative indépendante, qui, dans le cadre spécifique du secteur audiovisuel, participe de la liberté d'informer et d'être informés.

Bien qu'il ne soit soumis qu'à des obligations légales minimales en termes de transparence de son processus décisionnel et de son fonctionnement, le CSA a toujours tenu à remplir ses missions avec le plus de transparence possible.

Si, en tant qu'autorité administrative, le CSA a en effet des comptes à rendre aux pouvoirs qui l'ont institué (le Parlement), qui le financent (le Gouvernement) ou qui contrôlent a posteriori la légalité de ses décisions (le Conseil d'Etat), il doit aussi rendre des comptes à celles et ceux qui sont les bénéficiaires finaux de la régulation audiovisuelle, les auditeurs et les téléspectateurs.

Selon la manière dont elle est exercée, la régulation pourrait se limiter à la stricte exécution de la loi et au strict contrôle du respect de celle-ci. Elle peut aussi, selon la souplesse du cadre réglementaire et selon la culture politique qui anime les membres de l'autorité de régulation, s'apparenter à un travail d'interprétation de la loi. Dans ce cas, le choix des axes de travail, loin d'être seulement techniques ou technocratiques, témoignent alors des valeurs que le régulateur souhaite défendre ou promouvoir. La décision du CSA de rendre public son programme de travail s'inscrit dans cette logique, et contribue à la légitimité publique du régulateur.

Le CSA multiplie depuis plusieurs années des initiatives pour favoriser à la fois la transparence et l'information du public, parmi lesquelles :

- outre le site internet général ([www.csa.be](http://www.csa.be)), la mise en ligne de sites sur certaines thématiques précises susceptibles d'intéresser le public, spécialiste ou non ([www.csa.be/signaletique](http://www.csa.be/signaletique), [www.csa.be/pluralisme](http://www.csa.be/pluralisme), [www.csa.be/diversite](http://www.csa.be/diversite), [www.csa.be/elections](http://www.csa.be/elections),...);
- la publication de bilans sectoriels (sur la télévision, la radio, les télévisions locales, les nouveaux médias,...);
- la mise à disposition des ressources documentaires du CSA avec l'ouverture d'un centre de documentation, accessible gratuitement sur simple rendez-vous;
- la multiplication des outils de communication (newsletter, blog, présence sur les réseaux sociaux,...);
- une attention particulière à la qualité de la gestion des plaintes et des doléances du public (rapidité de traitement, qualité de la motivation, pédagogie dans le style,...);
- l'organisation fréquente de consultations publiques;
- l'organisation d'un colloque annuel, toujours ouvert au public;
- la collaboration avec le secteur associatif, entre autres avec les associations actives dans l'éducation aux médias et l'éducation permanente;
- l'accueil systématique de chercheurs en résidence et de stagiaires;
- la stimulation et la promotion de la recherche sur le secteur, avec l'attribution, chaque année, d'un Prix du meilleur mémoire.

C'est dans un esprit similaire à celui qui a dicté ces précédentes initiatives que s'inscrit la publication de notre programme de travail annuel, qui résulte à la fois des priorités tracées par les travaux des Collèges qui composent le CSA et des réflexions sur les défis à venir pour le secteur audiovisuel partagées par la trentaine de collaborateurs qui font vivre le CSA au quotidien.

Ce document n'a pas vocation à l'exhaustivité. D'autres initiatives, projets ou collaborations peuvent naître au fil de l'année, des attentes du public ou des rencontres avec le secteur. Il ne reprend pas non plus une grande partie de notre travail quotidien et récurrent, composé notamment de l'accompagnement permanent des acteurs du secteur et notre disponibilité constante à répondre aux questions, plaintes et interpellations du public.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et vous donnons rendez-vous dans un an, à la publication de notre rapport annuel 2014, pour prendre connaissance des résultats de l'ensemble de ces projets.






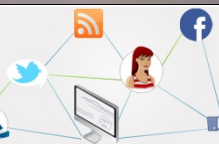



[www.csa.be](http://www.csa.be)



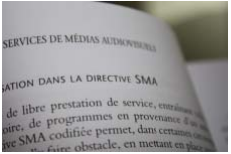
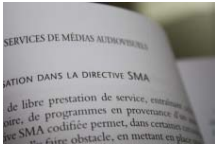










<http://cdoc-csa.be/blog/>















[twitter.com/csabelge](https://twitter.com/csabelge)




	<b>CYCLE DE CONFERENCES UNIVERSITAIRES</b>	Développer un cycle de conférences trimestrielles dans les universités autour des recherches menées par les chercheurs en résidence. Les conférences associeraient le cas échéant un professionnel et un membre du CSA qui éclaireraient en amont et en aval la perspective de recherche.
	<b>SOUTIEN À LA CRÉATION MUSICALE ET CULTURELLE DANS LES SMA</b>	Amplifier les initiatives de soutien réciproque aux secteurs musicaux/culturels et aux médias audiovisuels, en particulier les radios privées : coopération entre secteurs de la création/production musicale et radios ; accueil de bases de données documentant réciproquement les radios et secteurs musicaux ; sensibilisation des organismes connexes et concernés, publics et privés.
	<b>MISE EN VALEUR DES ŒUVRES EUROPÉENNES SUR LES SMAD</b>	Suivi des évaluations de l'article 46 du décret sur les services de médias audiovisuels relatif à la valorisation des œuvres européennes sur les services non linéaires selon deux axes : le lobby européen, pour une mise en œuvre effective de l'article 13 de la directive SMA ; la coopération avec le CCA, pour renforcer et évaluer l'efficacité de la promotion des films européens dont belges.
	<b>SYSTEMES DE RECOMMANDATION, MOTEURS DE RECHERCHE ET GUIDES DE PROGRAMMES ELECTRONIQUES</b>	Identification des méthodes et pratiques pouvant potentiellement porter préjudice à la visibilité et l'accès aux contenus. Relevé des questions posées par les moteurs de recherche, en ce compris des TV. Contribution en réponse au livre vert et identification du champ d'action du CSA.
	<b>PLAN « TV 2015 »</b>	Accompagnement du plan de soutien à la création télévisuelle de flux de la Ministre de l'Audiovisuel ; édition d'une newsletter bimensuelle à destination des producteurs indépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et organisation de 3 conférences/ateliers.
	<b>RELATIONS AVEC LE CDJ</b>	Rapport annuel conjoint du <a href="#">Conseil de déontologie journalistique</a> (CDJ) et du CSA, reprenant de manière exhaustive les plaintes reçues dans l'année et les modalités de coopération entre les deux institutions.
	<b>PRÉSENCE DU CSA « SUR LE TERRAIN »</b>	Assurer la présence du CSA dans d'événements (par ex. salons, foires, expo,...) afin de rencontrer le grand public et de renforcer la proximité et l'accessibilité du CSA

	<p><b>PRIX DU CSA 2014</b></p>	<p>Remise du <a href="#">Prix du CSA</a> au meilleur mémoire de fin d'études universitaires, apportant une contribution originale à la compréhension et à la réflexion sur les enjeux juridiques, économiques, sociologiques, politiques, culturels, technologiques ou créatifs de l'audiovisuel.</p>
	<p><b>ATELIER RADIO (1)</b></p>	<p>Ateliers d'informations sur la régulation et toutes les matières ayant trait à la radio à destination des radios indépendantes. (1<sup>er</sup> atelier – janvier : contrôle annuel, optimisations, RNT, règlement élections, projet « Studio sur rue »).</p>
	<p><b>LIGNES DIRECTRICES DU CONTRÔLE DES DISTRIBUTEURS</b></p>	<p>Compte tenu des évolutions des technologies et du paysage médiatique, détermination des axes suivant lesquels la conformité des distributeurs aux obligations auxquels ils sont soumis sera appréciée.</p>
	<p><b>LIGNES DIRECTRICES DU CONTRÔLE ANNUEL DES ÉDITEURS</b></p>	<p>Adoption de lignes directrices à destination des radios, télévisions et nouveaux médias, établissant les modalités réglementaires et pratiques du contrôle annuel de ces services, avec pour objectifs : transparence et lisibilité, simplification administrative, motivation de la procédure.</p>
	<p><b>CONTRÔLE ANNUEL DES DISTRIBUTEURS</b></p>	<p>Contrôle annuel du respect des obligations décrétales auxquelles les distributeurs sont soumis ; l'occasion pour l'AIESH, Be TV, Billy, Belgacom, Mobistar, Tecteo, Telenet ainsi que tout nouveau distributeur de rendre compte de ses activités de diffusion suivant les moyens technologiques propres à chacun.</p>
	<p><b>MONITORING PUBLICITE</b></p>	<p>Monitoring général et/ou thématique des pratiques publicitaires des éditeurs de services linéaires.</p>

	<b>QU'EST-CE QU'UN DISTRIBUTEUR DE SMA ?</b>	Partant de la recommandation sur le <a href="#">périmètre de la régulation</a> publiée en 2012, réaliser une étude de l'applicabilité du décret aux nouveaux modes de distribution de services de médias audiovisuels suivant les deux angles (matériel et territorial) définissant la compétence du CSA.
	<b>RELATIONS AVEC LE CDJ</b>	Rencontre bisannuelle avec le <a href="#">Conseil de déontologie journalistique</a> (CDJ). Ces rencontres permettent notamment d'aborder les aspects pratiques de transmis et suivi des plaintes, d'échanger des informations sur les avis de portée générale pris par le CDJ ou le CSA et de consolider la collaboration des deux institutions.
	<b>RECOMMANDATION « PARRAINAGE »</b>	Adoption d'une nouvelle recommandation sur le parrainage fondée à la fois sur décret SMA, la jurisprudence du CAC, et les constats issus des monitorings pub
	<b>ATELIERS CITOYENS</b>	Créer un espace d'échange et de réflexion avec la société civile à travers des rencontres ponctuelles.
	<b>RECOMMANDATION « QUOTAS MUSICAUX » EN RADIO</b>	Mise à jour et explicitation de la <a href="#">recommandation relative aux modalités de contrôle des quotas musicaux</a> : notamment sur la question du Deejaing, des masques publicitaires ou des titres remontés par les éditeurs
	<b>SITE THÉMATIQUE « DIVERSITÉ CULTURELLE »</b>	Mis en ligne d'un site thématique regroupant données et ressources documentaires sur la régulation des SMA en matière de production et de promotion de programmes et d'œuvres européennes, francophones et de Wallonie-Bruxelles.

	<b>RECOMMANDATION RELATIVE À LA SÉPARATION ENTRE PUBLICITÉ ET PROGRAMMES</b>	Réflexion globale, consultation et adoption d'une recommandation relative à la séparation entre publicité et programmes. En effet, les différents monitoring publicitaires ont montré des problèmes récurrents à ce sujet : problème de mixage sonore, jingles peu identifiables, ...
	<b>COLLOQUE ANNUEL DU CSA</b>	Organisation du colloque annuel du CSA.
	<b>100 ANS DE LA RADIO</b>	Organisation d'un weekend festif à l'occasion des 100 ans de la radio en Belgique : opération « studio sur rue ». Soutien financier sur base d'un appel à projets, accompagnement logistique, communication.
	<b>PLURALISME DE L'OFFRE DE DISTRIBUTION</b>	Evaluer la situation et les éventuelles actions utiles pour garantir le pluralisme dans les relations entre distributeurs et éditeurs, notamment en matière de plateformes numériques et de nouveaux services de médias audiovisuels
	<b>ATELIER RADIO (2)</b>	Ateliers d'informations sur la régulation et toutes les matières ayant trait à la radio à destination des radios indépendantes.
	<b>CATALOGUE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DU CSA</b>	Intégration du catalogue des ressources documentaires (notices bibliographiques) dans les catalogues des universités et hautes écoles.

	<b>EVALUATION DES DISPOSITIFS D'ACCESSIBILITÉ DES PROGRAMMES»</b>	Le <a href="#">règlement du Collège d'avis relatif à l'accessibilité des programmes aux personnes à déficience sensorielle</a> prévoit (art. 10) une réunion sectorielle d'évaluation des dispositifs d'accessibilité. Celle-ci doit réunir les référents accessibilité et les associations représentatives des personnes à déficience sensorielle. Elle sera la première à l'issue du délai des deux ans fixé par le règlement pour la réalisation des objectifs chiffrés
	<b>SUIVI AVIS DISTRIBUTION OBLIGATOIRE (« MUST CARRY »)</b>	Réévaluation des opérateurs potentiellement soumis à l'obligation de distribution obligatoire compte tenu de l'évolution des parts de marché; réflexion sur le mode de distribution via lequel l'obligation doit être exécuté en fonction de l'évolution des usages..
	<b>BILAN SECTORIEL RADIO</b>	Après le <a href="#">Bilan TV</a> en 2010, le <a href="#">Bilan Radio</a> en 2011, le <a href="#">Bilan Nouveaux Médias</a> en 2012, le <a href="#">Bilan TV</a> en 2013, nouvelle édition d'un Bilan sectoriel sur le secteur radiophonique.
	<b>GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES RADIOS PRIVEES</b>	Mise à jour du « <a href="#">guide pratique à l'usage des radios privées</a> » en y intégrant des informations sur le fonctionnement du CSA, des vulgarisations des recommandations du CAC et d'autres éléments qui peuvent rendre plus compréhensibles les obligations et engagements des éditeurs radios.
	<b>ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET</b>	Rendre le site internet du CSA <a href="http://www.csa.be">www.csa.be</a> accessible aux personnes à déficiences sensorielles.
	<b>ELECTIONS DU 25 MAI 2014 : ÉVALUATION DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE</b>	Compte rendu du déroulement de la campagne dans les médias AV, sur base des monitorings, de l'analyse des dispositifs électoraux et de la jurisprudence éventuelle, notamment en vue de l'évaluation du règlement du 29 novembre 2011 prévue en 2015.

	<p><b>RÉVISION DU STATUT DE RADIO ASSOCIATIVE ET D'EXPRESSION</b></p>	<p>Une analyse approfondie de la situation actuelle des radios associatives et d'expression. Propositions de modifications décrétales, notamment en matière de critères d'attribution et d'échelonnement des subsides. Réflexion sur une éventuelle extension de subsides pour les webradios.</p>
	<p><b>PLAN DIVERSITE</b></p>	<p>Réaliser les actions prévues dans le « plan de diversité » auquel le CSA s'est engagé et, le cas échéant, obtenir le label « diversité » d'Actiris.</p>
	<p><b>GMMP (Global Media Monitoring Project)</b></p>	<p>Participation à l'étude internationale de la représentation des femmes dans les médias d'information.</p>